



Appel à projets projets 2012

Aidons tous les collégiens à réussir!

Ensemble contre le décrochage scolaire

En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative

Avec le soutien de la Fondation JM.Bruneau

Date limite de dépôt des dossiers • 13 avril 2012

Développer la connaissance

Contexte

Le décrochage scolaire est une des préoccupations majeures de notre société : facteur d'injustice au regard du principe d'égalité des chances, il pénalise lourdement l'insertion sociale et professionnelle de certains jeunes, dans une économie qui de plus en plus, fait appel à la compétence et à la qualification.

La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire sont des priorités tant européennes que nationales. En juin 2010, le Conseil européen a adopté la stratégie « Europe 2020 » qui vise à réduire le taux d'abandon scolaire dans l'Union Européenne à moins de 10 % d'ici 2020. Quelques 6 millions de jeunes européens quittent actuellement l'école à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire.

En France, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative continue ses réformes et développe expérimentations, innovations, recherches et accompagnement en établissement, pour répondre, de manière plus personnalisée aux besoins des élèves, dans une continuité, de la maternelle au lycée, et réduire ainsi les risques de décrochage ou d'abandon en cours de scolarité.

Le collège est le lieu où se manifestent, chez les élèves les plus fragiles, les premiers signes de rupture avec l'institution scolaire, et parfois de décrochage effectif. Si ce phénomène peut toucher tous les milieux socioprofessionnels, il s'avère plus important dans les territoires urbains défavorisés et de plus en plus en zones rurales. Résultat de processus où se croisent plusieurs facteurs de ruptures d'ordre social, économique, familial, psychologique ou scolaire, le décrochage appelle des réponses adaptées et de natures différentes.

C'est sur cette question stratégique que la Fondation de France a décidé d'intervenir en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, en lancant en 2010, l'appel à projets « Aidons tous les collégiens à réussir! ». Elle a reçu depuis 700 projets, parmi lesquels 100 ont été sélectionnés. Ils témoignent de la mobilisation et de la volonté de nombreuses équipes éducatives, pour réfléchir, innover ou expérimenter, afin de donner à tous les élèves de meilleures chances d'acquérir la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences tel que défini dans la loi d'orientation de 2005. Conçues dans le cadre de dispositifs réglementaires ou à leur marge, élaborées en lien avec des territoires et des publics, ces démarches s'appuient sur des partenariats construits entre les acteurs de l'Éducation nationale, l'élève et sa famille, et les acteurs de la santé, du social, de la justice, de la culture et du secteur associatif.

La Fondation de France s'engage ainsi, aux côtés des équipes éducatives, pour leur permettre, grâce à son soutien financier, de concrétiser leur projet, comme de bénéficier d'un accompagnement méthodologique. Elle souhaite par ailleurs favoriser, en lien avec la Direction générale de l'enseignement scolaire, l'émergence d'une évaluation de ces innovations ainsi que l'essaimage des expériences dont les résultats sont les plus significatifs.

Objectifs de l'appel à projets

En s'engageant aux côtés de l'Éducation nationale et de ses partenaires pour prévenir et lutter contre le décrochage scolaire, la Fondation de France souhaite contribuer à la réussite de tous les collégiens et prioritairement des plus fragiles d'entre eux, et ainsi ouvrir des pistes de réflexion sur l'évolution possible des pratiques de prévention et de traitement de ce phénomène.

Pour ce faire les projets éligibles devront au moins viser l'un des objectifs suivants :

• contribuer à créer un climat favorisant les apprentissages au sein d'un établissement, d'un réseau ou d'un dispositif pédagogique innovant. Il s'agira de mettre en œuvre un projet global articulant dans une optique préventive, plusieurs projets pédagogiques, éducatifs, culturels, scientifiques, sportifs ou d'autre nature, en cohérence avec la politique volontariste de l'établissement ou du dispositif. Ils devront impliquer tous les

élèves. Ces actions devront aussi associer étroitement les enseignants, les CPE ainsi que les autres membres de la communauté éducative :

- accompagner les collégiens décrocheurs dans des dispositifs particuliers. Il peut s'agir d'un dispositif de type « classe passerelle », « atelier relais », ou Établissement de réinsertion scolaire (ERS) mais proposant un projet particulièrement pertinent au regard du contexte local et des besoins :
- limiter le recours à l'exclusion de la classe ou de l'établissement, par la mise en place de projets éducatifs, dans le cadre de mesures de responsabilisation;
- accueillir des jeunes ayant abandonné le collège, en les remobilisant sur un projet d'apprentissage ou sur la reprise de leurs études, notamment, par des dispositifs de seconde chance;
- contribuer à la réflexion et à l'amélioration des pratiques des professionnels du secteur éducatif.

Qui peut répondre?

Les organismes concernés peuvent être :

- des collèges (publics et privés sous contrat), notamment les établissements relevant du programme ECLAIR, des Réseaux de Réussite Scolaire, et des établissements situés en zones rurales ;
- des établissements d'enseignement agricole, intégrant des classes de 4° et 3° (publics et privés sous contrat) ;
- des collèges supports de dispositifs relais ou d'ERS :
- des associations impliquées dans des partenariats avec les collèges ;
- des laboratoires publics de recherche, notamment les recherches en lien avec la formation continue des personnels concernés.



Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

La Fondation de France peut soutenir trois types d'actions :

Financement de projets

- Soutien d'actions particulières conduites dans le cadre de projets d'établissements ;
- volets innovants de dispositifs relais ;
- projets de raccrochage portés par des associations en articulation avec les établissements scolaires.

Exemple de projet soutenu : un dispositif alternatif à l'exclusion

En zone péri-urbaine, un collège propose la mise en place d'un dispositif alternatif à l'exclusion, afin d'apporter une réponse adaptée aux élèves en grande fragilité. Il implique l'ensemble des acteurs « clés » (personnel de direction, enseignants, élèves, parents) et mobilise les partenaires locaux nécessaires à sa réussite (services municipaux, maison des adolescents, planning familial...) Il repose sur l'articulation de deux types d'ateliers fondés pour l'un sur « la restitution de l'image de soi » et pour l'autre sur « apprendre autrement ».

Financement d'appui méthodologique

Soutien à des équipes éducatives et enseignantes ainsi qu'à leurs partenaires afin d'améliorer leurs pratiques, dans le cadre de formations-actions ou de rencontres permettant le transfert de compétences et la mutualisation des expériences.

Exemple de projet soutenu : élaboration, mise en œuvre et évaluation d'un projet pédagogique innovant

Le projet consiste à concevoir une action pédagogique innovante adaptée aux particularités et aux attentes des élèves de 4° et 3° accueillis au sein d'un lycée d'enseignement agricole. Pour y parvenir l'équipe éducative mobilisée bénéficie de l'accompagnement d'un psychologue-formateur et d'un pédagogue pour superviser les travaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation.



Financement de recherches-actions à des fins d'évaluation

Exemple de projet soutenu : recherche action portant sur la culture écrite dans la prévention du décrochage

Une équipe de chercheurs interroge la problématique du décrochage au regard du socle commun de connaissances et de compétences, plutôt qu'à travers le prisme d'indicateurs « sociologiques » plus couramment utilisés. Travaillant en étroite collaboration avec un établissement scolaire, elle s'attache à explorer la relation entre les pratiques scolaires de l'écrit et le décrochage.

Les critères de sélection

Les projets seront analysés en référence aux critères suivants :

- la prise en compte du contexte local, à partir d'un diagnostic précis (territoire, habitants, ressources partenariales...);
- la volonté de construire des réponses adaptées aux besoins spécifiques des élèves :
- les modalités de participation des élèves dans le projet (élèves bénéficiaires et déléqués des élèves) ;
- le caractère innovant de l'action et, autant que possible, son ouverture sur le territoire :
- l'implication forte dans le projet de l'équipe de direction du collège, du conseil

pédagogique et de toute la communauté éducative :

- la qualité du partenariat entre les acteurs de la communauté éducative, et les différentes instances intervenant dans l'environnement de l'établissement : éducation, justice, police, social, culture, sport, loisirs, prévention, santé, etc.;
- l'implication des familles et de leurs représentants ;
- le recours à plusieurs sources de financement :
- le souci de l'évaluation, de la réflexion sur les pratiques.

Comment répondre?

Le dossier de demande de subvention à compléter est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org ou sur demande par mail à enfance@fdf.org

Le dossier complet accompagné des annexes seront adressés avant le **13 avril 2012**:

• en deux exemplaires par voie postale (cachet de la poste faisant foi):

Programme enfance, éducation et formation Fondation de France

40 avenue Hoche – 75008 Paris

• en un exemplaire par mail à enfance@fdf.org

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par un comité d'experts réuni début juillet 2012. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Les équipes des établissements scolaires peuvent, si besoin, bénéficier de conseils et d'accompagnement auprès des Conseillers académiques recherche, développement, innovation, expérimentation (CARDIE) de leur académie :

http://eduscol.education.fr/pid25043-cid47240/conseillers-academiques-cardie.html

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.



40 avenue Hoche - 75008 Paris Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01 www.fondationdefrance.org